

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montreal Quebec H5A 1L6

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Food Supply, Monteal/Alimentation, Montréal Place Bonaventure, portail Sud-Oue 800, rue de La Gauchetière Ouest 7e étage, suite 7300 Montreal Quebec H5A 1L6

Title - Sujet Viande, volaille, poisson					
Solicitation No N° de l'invitat	ion	D	ate		
E6MON-18PQVV/A		20)18-04-	30	
Client Reference No N° de ré	férence du client	G	ETS Re	ef. No N° de réf. de SEAG	
E6MON-18-PQVV		P	W-\$MT	TR-502-14859	
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	MS	No./N°	' VME	
MTR-7-40391 (502)					
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-03-08 Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST				Fuseau horaire Eastern Standard Time	
Delivery Required - Livraison e	xigée				
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à	:	E	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Doucette, Andy			r	mtr502	
Telephone No N° de téléphon	е	FAX No N° de FAX			
(514)605-3829 ()			() -		
	Destination - of Goods, Services, and Construction:				
Destination - des biens, service		56	COLI		
MINISTERE DES TRAVAUX P CANADA	UBLICS ET SERVICI	ES	GOUV	ERNEMENTAUX	
TOUS LES MINISTÈRES ET					
ORGANISMES FÉDÉRAUX					
Québec, Canada					
Canada					
9 11 91 111					
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not	t include provisions for securi	itv			
Cette Demande d'offre à commandes ne c			matière d	le sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature

Date



File No. - N° du dossier MTR-7-40391

TABLE DES MATIÈRES

PART	TIE 1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
1.1 1.2 1.3	INTRODUCTION	3
PART	TIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4 5 5
PAR1	TIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	
PAR	TIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	
4.1	PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
PAR	TIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 5.2 SUPPI	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	
PAR	TIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
Α. (OFFRE À COMMANDES	9
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11	OFFRE	9910111111
6.1	BESOIN	12
6.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	12
6.3	DURÉE DU CONTRAT	
6.4 6.5	PAIEMENT INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
6.6	ASSURANCES	
6.7	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	14
	EYE « A »	15

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N $^{\circ}$ VME - FMS

File No N° du dossier	
MTR-7-40391	

BESOIN	15
ANNEXE « B »	18
BASE DE PAIEMENT – LISTE DE PRODUITS	18
ANNEXE « C »	19
ADDRESSES DE LIVRAISON	19
ANNEXE « D »	26
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	26
ANNEXE « E »	27
LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS	27

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTR-340 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1	Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
Partie 6	6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
	6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
	6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les adresses de livraison, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1 Besoin

Travaux publics et services gouvernementaux désire émettre des demandes d'offre à commandes principale et régionale (OCPR) pour fournir et livrer, au fur et à mesure des besoins, des commandes de viandes, volaille, charcuteries, poissons et fruits de mer à tous les ministères-clients et organismes fédéraux localisés dans la Province du Québec.

La durée de l'OCPR est d'une période de un (1) an de la date d'émission, divisée en quatre (4) périodes de trois (3) mois.

TPSGC se réserve le droit d'émettre jusqu'à trois (3) OCPR par période et par région si cette façon de procéder s'avère plus avantageux pour le Canada.

1.2.2 Accords commerciaux applicables

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de 'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

ld de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.</u>

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date de clôture.

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront plus acceptées.

Par courrier ou en personne :

Module de réception des soumissions de TPSGC:

Réception des soumissions de TPSGC Place Bonaventure, Portail Sud-Ouest 800 de la Gauchetière, Pièce 7300 Montréal, QC H5A 1L6

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{c} \text{Id de l'acheteur - Buyer ID} \\ MTR\text{-}340 \end{array}$

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins **sept (7) jours civils** avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre financière – Annexe B - 1 exemplaire papier et 1 copie par courriel au :

QueAlimentationÉquipeMtl.QueFoodTeamMtl@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Section II: Attestations - 1 exemplaire papier

En raison du caractère de la DOC, les offres transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier $MTR\mbox{-}7\mbox{-}40391$

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{MTR-340}{\text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}}$

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre financière

Les offrants doivent proposer des prix fermes pour tous les articles énumérés dans l'annexe « B ».

L'annexe « B », en fichier Excel, comprend les onglets suivants:

- (a) Calendrier cette page précise la date de fermeture de la période visée par la demande d'offre à commandes.
- (b) Page 0X-Période 0X celle-ci indique la page couverture à utiliser pour la soumission de votre offre pour la période visée. Cette page doit être complétée, signée et datée par l'offrant et doit être incluse dans la soumission.
- (c) ListeMinistère P0X cette page contient la liste de produits pour la période visée et doit être complétée et incluse dans la soumission. Cette liste est utilisée par TPSGC aux fins de l'évaluation financière. L'offrant doit s'assurer qu'elle est complète, conforme et contient toutes les informations demandées.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section II: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

 Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. N° de l'invitation - Sollicitation No. E6MON-18POVV/A N° de réf. du client - Client Ref. No. E6MON-18-PQVV

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340

File No. - N° du dossier

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS MTR-7-40391

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.2 Évaluation financière

- L'évaluation des offres se portera sur le prix unitaire de chaque article détaillé à l'annexe B -Base de paiement - Liste de produits.
- L'évaluation des offres se fera d'abord en fonction du respect des marques et des formats obligatoires. Tous les articles qui ne respectent pas les exigences de marque et / ou de format obligatoires seront rejetés de l'offre.
- Ensuite, les offres seront évaluées sur le format offert versus le format demandé. Les articles qui ne correspondent pas au format demandé seront normalisés pour déterminer le prix réel comme suit :

Exemple: Format demandé: 4L

> Format offert: 3,8L à 5,25\$

Prix normalise: (5,25\$ x 4L) / 3,8L = 5,53\$

4.2.4 Conformité des produits

Les produits offerts doivent correspondre à la description indiquée à l'annexe « B » Liste de produits. Lorsqu'une marque est indiquée « OBLIGATOIRE », aucun substitut ne sera accepté.

Si un article n'existe plus ou si son format a été modifié, un avis du manufacturier devra être transmis avec l'offre.

4.2.5 **Utilisations estimatives**

Les renseignements relatifs à l'utilisation prévue ne sont fournis qu'à titre d'outil d'évaluation; ils ne représentent que l'estimation la plus exacte possible et ne reflètent aucunement l'utilisation réelle escomptée ou un quelconque engagement de la Couronne. Les quantités indiquées aux présentes renvoient à l'utilisation prévue pour la période de l'offre à commandes et ne sont qu'une estimation de bonne foi du besoin à combler. L'offre à commandes se limitera aux articles réellement commandés.

4.2.6 Articles laissés vide

On demande aux soumissionnaires d'indiquer « NA » à l'Annexe B – Base de paiement, Liste de produits, pour chaque article qu'il ne compte pas présenter une offre. Si l'offrant laisse un champ de prix et/ou de format vierge, le Canada considérera le prix comme étant « NA » aux fins d'évaluation.

4.2.7 Évaluation du prix

M0222T (2016-01-28), offrants établis au Canada et à l'étranger

Toute offre soumise en devises étrangères sera évaluée en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande d'offre à commandes sera utilisé comme facteur de conversion.

4.3 Méthode de sélection - Articles multiples

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas « par article » sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

ld de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TPSGC se réserve le droit d'émettre jusqu'à trois (3) OCPR par période et par région si cette façon de procéder s'avère plus avantageux pour le Canada.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction (voir Annexe E)

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (si applicable)

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTR-340 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- A. OFFRE À COMMANDES
- 6.1 Offre
- **6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit aux annexes « A », « B » et « C ».
- 6.2 Exigences relatives à la sécurité
- **6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

- 6.4 Durée de l'offre à commandes
- 6.4.1 Période de l'offre à commandes (à être complété lors de l'émission de l'OCPR)

Des commandes	subséquentes à	cette offre à commandes	pourront être	e passées	et les	services	être
rendus du	au	inclusivement.					

6.4.2 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « C » de l'offre à commandes.

- 6.5 Responsables
- 6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

N° de l'invitation - Sollicitation No. E6MON-18POVV/A N° de réf. du client - Client Ref. No. E6MON-18-PQVV

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Andy Doucette

Agent en approvisionnements, intérimaire Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements 800, rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 7300 Montréal, Québec H5A 1L6

Téléphone: (514) 605-3829

Courriel: andy.doucette@tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

(À remplir par l'offrant)

6.5.2	Représentant de l'offra	ant (À remplir par l'offrant)
Rens	eignements généraux	
	Nom : Entreprise : N° de téléphone : N° de télécopieur : Courriel :	
Suivi	de la livraison	
	Nom : Entreprise : Nº de téléphone : Nº de télécopieur : Courriel :	

6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C., 1985, ch. F-11.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par les utilisateurs désignés à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

ld de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.

- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes

ou

- 3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auguel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000,00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services
- d) les conditions générales <u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) I'Annexe « B », Base de paiement Liste de produits;
- g) l'Annexe « C », Adresses de livraison
- h) l'offre de l'offrant en date du ______ (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables (À remplir par l'offrant) L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de <u>2010A</u> (2016-04-04) Conditions générales – biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

6.2.2 Catégorie de viande

Si la catégorie de la viande commandée n'est pas disponible pour livraison, l'entrepreneur doit fournir en remplacement une catégorie supérieure, et ce, sans frais supplémentaires.

6.2.3 Poisson - estampillage de la qualité

Le poisson doit être préparé et empaqueté dans un établissement approuvé par le ministère des Pêches et des Océans conformément aux règlements et à la <u>Loi sur l'inspection du poisson</u>, L.R., 1985, ch. F-12, et porter les mentions suivantes :

- Le poisson frais doit porter la mention « Préparé sous la surveillance du gouvernement » ou « Inspection officielle Canada » à l'intérieur d'un dessin au trait d'une feuille d'érable sur les emballages, les encartages, les contenants ou les caisses.
- b. Le poisson congelé doit porter la mention « Inspection officielle Canada » à l'intérieur d'un dessin au trait d'une feuille d'érable sur les emballages, ou les contenants, ou, si pratiquement possible, sur le poisson entier.

6.2.4 Inspection et estampillage

L'entrepreneur doit s'assurer que les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ont inspecté toute viande et tous les produits de la viande, la volaille et les produits de la volaille,

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTR\mbox{-}340$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

le saindoux, les graisses culinaires et les margarines contenant des graisses animales et les soupes qui contiennent des ingrédients d'origine animale et que ceux-ci ont apposé l'estampille « *Inspecté par l'ACIA pour le GC* » sur ces produits avant l'expédition.

L'entrepreneur doit prendre les mesures pour assurer la livraison de ces produits au destinataire soit à partir d'un établissement agréé en vertu de la *Loi sur l'inspection des viandes*, 1985, ch. 25 (1er suppl.), et de son règlement d'application soit à partir d'un exploitant de distribution alimentaire qui a acheté les produits auprès d'un tel établissement agréé. Le Canada n'acceptera pas les produits qui ne sont pas estampillés par l'ACIA.

L'entrepreneur ne doit pas altérer ou transformer davantage toute viande ou tout autre produit qui a fait l'objet d'une inspection par les inspecteurs de l'ACIA et il ne doit pas permettre que tout exploitant de distribution alimentaire le fasse.

6.2.5 Droit d'accès et inspection de la viande

Après que la transformation finale est terminée à une usine ayant fait l'objet d'une inspection fédérale, l'entrepreneur ne doit pas modifier, transformer ou reconditionner toute viande inspectée et approuvée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Sans limiter les droits du Canada à l'accès et à l'inspection de la viande prévus au contrat, le responsable de l'inspection ou son représentant désigné doit avoir accès aux locaux d'entreposage et de réfrigération des installations de l'entrepreneur en tout temps durant l'exécution du contrat afin d'inspecter le conditionnement et, le cas échéant, la transformation de la viande. L'entrepreneur doit fournir toute aide raisonnable au responsable de l'inspection ou à son représentant désigné et toute l'information que le responsable de l'inspection ou son représentant désigné peut exiger au sujet de la préparation, du conditionnement et de la qualité de la viande.

6.2.6 Conformité des produits

Les produits offerts doivent correspondre à la description indiquée à l'annexe « B » Liste de produits. Lorsqu'une marque est indiquée « OBLIGATOIRE », aucun substitut ne sera accepté.

Si un article n'existe plus ou si son format a été modifié, un avis du manufacturier devra être transmis avec l'offre.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane (sera indiqué lors de l'octroi de l'offre à commandes « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption ») et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Limite de prix

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTR\mbox{-}340$ N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.4.3 Base de paiement - Paiement Unique

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

6.4.4 Clause du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.4.5 Paiement électronique de factures - commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI).

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.6 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances – Aucune exigence particulière

6.7 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B7500C (2006-06-16), Marchandise excédentaires

D0014C (2007-11-30), Livraison de produits réfrigérés ou congelés

D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

D3004C (2007-11-30), Genre de transport

D3007C (2007-11-30), Inspection et estampillage

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

ld de l'acheteur - Buyer ID $MTR-340 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

BESOIN

DESCRIPTION

Cette demande d'offre à commandes principale régionale (OCPR) consiste à fournir, au fur et à mesure, des commandes de viandes, volaille, charcuteries, poissons et fruits de mer.

UTILISATEUR DÉSIGNÉ

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11 situés dans la province de Québec.

PÉRIODE DE L'OFFRE À COMMANDES

Du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, d'une période de un (1) an de la date d'émission, divisée en quatre (4) périodes de trois (3) mois.

SPÉCIFICATIONS DE QUALITÉ ALIMENTAIRE

Tous les produits doivent être conformes aux spécifications de qualité alimentaire (SQA) précisées cidessous :

E6MON-18PQVV – PRODUITS DE VIANDE, VOLAILLE, CHARCUTERIES, POISSONS ET FRUITS DE MER			
Viande et sous-produits de viande préparés ou conservés (E6TOR- 17RM08/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-224-7448		
Veau (E6TOR-13RM37/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-033-6499		
Boeuf (E6TOR-13RM06/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-033-6530		
Porc (E6TOR-13RM32/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-033-6504		
Agneau (E6TOR-13RM27/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-033-6509		

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

Volaille (E6TOR-13RM33/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-033-6503
Abats comestibles (E6TOR-17RM06/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-224-7452
Poissons et produits de la mer (E6TOR-13RM18/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-033-6518
Gibier (E6TOR-17RM07/A)	https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-TOR-224-7451

LIVRAISON ET DÉLAI

Le fournisseur doit être en mesure de livrer les articles offerts pour <u>toutes les adresses de livraison</u> citées à l'Annexe **C** pour la ou les régions pour laquelle/lesquelles une offre a été soumise.

Le délai de livraison ne devra pas dépasser quarante-huit (48) heures après réception d'un document de commande.

En tout temps pendant la durée de l'offre à commande, lors de demande « urgente », le délai de livraison ne devra pas dépasser vingt-guatre-heures (24) suivant la réception d'un bon de commande.

SÉCURITÉ – Uniquement pour les établissements de Service Correctionnel Canada

Aucune enquête de sécurité n'est exigée, puisqu'il n'y a aucun accès à des renseignements ou à des biens de nature délicate. Au besoin, le personnel de l'Entrepreneur sera accompagné dans des secteurs particuliers de l'établissement ou de l'unité opérationnelle si les membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) ou des personnes autorisées par ce dernier à agir en son nom le jugent nécessaire.

Avant d'être admis dans l'établissement ou l'unité opérationnelle, le personnel de l'entrepreneur doit se soumettre à une vérification de son identité et de ses renseignements effectuée par le SCC auprès du Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et doit respecter les exigences de l'établissement en ce qui a trait aux fouilles. Le SCC se réserve le droit de refuser, en tout temps, l'accès à l'établissement ou à une unité opérationnelle, ou à une partie de ces installations, à tout membre du personnel de l'entrepreneur.

Le fournisseur devrait s'assurer à ce que ses employées de livraison aient sur eux une preuve d'identité en tout temps sinon ils se verront refuser l'accès au site de livraison.

Les véhicules de livraison peuvent être fouillés au besoin à l'entrée et à la sortie des sites de livraison.

QUANTITÉS

Les quantités estimatives pour chacun des articles requis se retrouvent à l'Annexe B – Base de paiement et Liste de produits.

RESPONSABILITÉ EN CAS DE PRODUITS DÉFECTUEUX

Si un article provenant d'un entrepreneur est brisé ou endommagé, son remplacement se fera aux frais de l'entrepreneur, au plus tard, lors du prochain envoi de marchandises.

N° de la modif - Amd. No.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

Id de l'acheteur - Buyer ID $MTR-340 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

S'il est déterminé suivant l'acceptation du produit et au cours de son utilisation que ce dernier ne répond pas à la description faite à l'achat, ni aux normes ou aux stipulations mentionnées, l'entrepreneur se verra contraint d'accepter de reprendre le reste des articles défectueux à ses frais et d'offrir un rabais sur le prix du produit en fonction de l'importance de la défectuosité. En outre, le Canada pourra avoir recours aux dispositions prévues dans les Termes et conditions générales de TPSGC.

AUTRES PRODUITS EN MAGASIN

Le fournisseur offre de vendre tout produit disponible autre que ceux listés à l'annexe B – Liste de produits à un prix conforme à ses catalogues généraux, saisonniers et d'articles et/ou au prix courant publié moins un escompte. L'escompte, s'il y a lieu, sera identifié sur la facture.

En plus des prix établis à l'annexe B, des avantages spéciaux pourront être offerts par le fournisseur, le cas échéant, à l'occasion de la fin d'année ou de production excédentaire, de soldes, de ventes spéciales, etc., pourvu que le coût soit inférieur au prix convenu à l'annexe B.

ANNÉE D'EMBALLAGE ET MARQUAGE

Tous les emballages de produits alimentaires ne doivent comprendre que la récolte de la saison en cours du pays d'origine. Le mois et l'année de l'emballage doivent figurer à une extrémité de chaque caisse, en lettres de un demi-pouce à un pouce de hauteur.

PORTÉE APPROXIMATIVE DE L'OFFRE À COMMANDES

La portée approximative de l'offre à commandes est de 4 000 000.00\$ pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, inclusivement.

ACCORDS

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord économique et commercial global (AECG), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT - LISTE DE PRODUITS

FICHIER EXCEL DISPONIBLE EN PIÈCE JOINTE ÉLECTRONIQUE

POUR COMPLÉTÉR LE FICHIER EXCEL

Des raccourcis claviers sont disponibles pour accélérer la saisie d'information :

CTRL + SHIFT + I (Copie à l'identique que la demande la marque, le poids, l'unité de mesure et le nombre d'article.)

CTRL + SHIFT + X (Indique que vous ne répondrez pas à cette ligne et que la valeur sera \$0.00) Refaire le même raccourci pour réactiver une ligne.

Les raccourcis sont également en mesure de traiter une sélection multiple.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

ADDRESSES DE LIVRAISON

IMPORTANT:

L'offrant doit être en mesure de livrer les articles offerts à <u>l'une ou plus des 5 adresses de livraison</u> ci-dessous.

RÉGION DE QUÉBEC

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Ministère des Pêches et Océans Canada	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 6H00 à 18H00, POUR TOUS	Les périodes de commandes importantes sont:
Navires de la Garde Côtière Canadienne (GCC) Région du Centre et de l'Arctique	LES PORTSGCC DÉTERMINERA LA JOURNÉE DE LIVRAISON.	Mois de juin et les deux (2) premières semaines de juillet; ainsi que Novembre et
3 PORTS PRINCIPAUX:		les deux (2) premières semaines de Décembre
- Port de Québec : Secteur de l'Estuaire ou secteur de l'Anse au Foulon.		TOUT FOURNISSEUR DOIT ÊTRE EN MESURE DE LIVRER AUX 3 PORTS
- Base de la Garde côtière : 101 Boul. Champlain, Québec, QC, G1K 7Y7		PRINCIPAUX. POSSIBILITÉ DE LIVRAISON AUX 9 PORTS SECONDAIRE SI FOURNISSEURS EST EN MESURE DE LE FAIRE.
- Port de Trois-Rivières : 1545, rue du Fleuve, Trois-Rivières, Qc, G9A 6K4		
Ministère des Pêches et Océans Canada		LES ADRESSES COMPLÈTES SERONT FOURNIES LORS DES
9 PORTS SECONDAIRES: SELON COMMUN ACCORD ENTRE GCC ET FOURNISSEURS, SELON LES COMMANDES PONCTUELLES.		COMMANDES.
- Cacouna, La Baie, Port- Alfred, Matane, Sept-îles, Gaspé, Sorel, Montréal, Ste- Catherine		
Ministère de la Défense	Du lundi au vendredi	Livraison sur des palettes de

ld de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Nationale Base de Soutien Valcartier Service Alimentation Édifice 505 C.P. 1000, Succ Forces Courcelette, Qc, G0A 4ZO	7h00 à 11h00. AUCUNE LIVRAISON EN DEHORS DE CES HEURES NE SERA ACCEPTÉE.	48po de long, 40po de large et 53po de haut Possibilité d'une troisième livraison lors de grand achalandage. À la livraison, les factures doivent être signées et datées et présentées à la personne chargée de la réception des marchandises.
Ministère de la Défense Nationale Base de Soutien Valcartier Dépôt des Rations Édifice 188, Porte J (en arrière) C.P. 1000, Succ Forces Courcelette, QC G0A 4Z0	Du lundi au vendredi 7h30 à 15h00	Chaque commande devra être mise sur une palette, enveloppée individuellement dans une pellicule plastique et afficher l'identification de l'unité requérante. IMPORTANT: La fréquence varie selon les exercices prévus au calendrier des activités militaires. À la livraison, les factures doivent être signées et datées et présentées à la personne chargée de la réception des marchandises.
Ministère de la Défense Nationale Base de Soutien Valcartier Cuisine des cadets Édifice CC-119 C.P. 1000, Succ. Forces Courcelette, QC G0A 4Z0	Du lundi au vendredi 7h00 à 11h00	La livraison doit se faire sur des palettes de 48po de long, 40po de large et 53po de haut Pendant la période estivale (mois de mai à août) aucune commande ne sera faite.
Ministère de la Défense Nationale Base de Soutien Valcartier Cuisine du Camp Vimy Édifice CM-3 C.P. 1000, Succ Forces Courcelette, Qc, G0A 4ZO	Du lundi au vendredi 7h00 à 11h00.	Pendant la période estivale (mois de mai, juin, juillet et août) les besoins pourraient doubler. À la livraison, les factures doivent être signées et datées et présentées à la personne chargée de la réception des marchandises.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR\text{-}7\text{-}40391 \end{array}$

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Ministère de la Défense Nationale Citadelle de Québec Cuisine C-14 et C-18	Du lundi au vendredi 7h00 à 11h00,	Vous devez vérifier si vos camions de livraison peuvent passer dans les portes pour accéder à la Citadelle.
1, Côte de la Citadelle Québec, Qc, G1R 3R2	AUCUNE LIVRAISON entre 9h30 et 11h00 de juin à septembre (relève de la Garde).	Ceci est une condition obligatoire. De juin jusqu'à la fête du travail, aucune livraison ne pourra être acceptée à la Citadelle du Vieux Québec entre 9h30 et 11h00.
		À la livraison, les factures doivent être signées et datées et présentées à la personne chargée de la réception des marchandises.
Ministère de la Défense Nationale Manège Militaire St-Malo	Du lundi au vendredi 7h30 à 11h00.	Entre septembre et mai, en moyenne une fois par semaine.
Cuisine 1020, rue Vincent-Massey Parc Industrielle St-Malo Québec, Qc, G1N 1M8		À la livraison, les factures doivent être signées et datées et présentées à la personne chargée de la réception des marchandises.
Ministère de la Défense Nationale Quartier Général de la Réserve Navale Cuisine de la Pointe-à-Carcy 144, rue Dalhousie Québec, Qc, G1K 4C1	Du lundi au vendredi 7h30 à 11h00.	À la livraison, les factures doivent être signées et datées et présentées à la personne chargée de la réception des marchandises.
Service Correctionnel Canada Établissement Donnacona 1537, route 138 Donnacona (Québec) G3M 1C9	Lundi au vendredi entre 8h00 et 10h45 et entre 13h00 et 14h45.	

RÉGION DE MONTRÉAL

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>

ld de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Ministère de la Défense Nationale Garnisons SAINT-JEAN-SUR- RICHELIEU (Chemin Grand-Bernier sud, Édifice général Jean-Victor-Allard « Méga » St-Jean-sur-Richelieu (Québec), J0J 1R0.	Lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 AUCUNE LIVRAISON EN DEHORS DE CES HEURES NE SERA ACCEPTÉE.	Livraison sur des palettes de 48po de long, 40po de large et 48po de haut. Les produits seront placés de façon adéquate et sécuritaire.
Ministère de la Défense Nationale Garnisons FARNHAM 1111, rue Principale Ouest, Farnham (Québec), Édifice 10 J2N 2X9.	Mardi et Jeudi de 7h30 à 11h30 AUCUNE LIVRAISON EN DEHORS DE CES HEURES NE SERA ACCEPTÉE.	
Ministère de la Défense Nationale Garnisons SAINT-HUBERT 51e Bataillon des services du Canada (4820, rue Leckie, Saint-Hubert (Québec), Pavillon 2, porte 117) J3Z 1H6.	Mardi de 7h30 à 11h30.	Possibilité d'une deuxième livraison lors des exercices militaires.
Service Correctionnel du Canada Centre fédéral de formation (CFF) Site 600 600, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5	Service alimentaire Lundi au vendredi De 8h00 à 11h15 et De 12h30 à 15h00 Cantine Lundi au vendredi De 8h30 à 11h00 et De 13h00 à 15h00	
Service Correctionnel du Canada Centre fédéral de formation (CFF) Site 6099 205, Montée St-François Laval (Québec) H7C 1P1	Lundi au jeudi (préférablement le mardi et le jeudi), de 8h00 à 11h00	IMPORTANT: Tout véhicule effectuant la livraison au Centre fédéral de formation ne doit pas excéder une hauteur de 13' (Barrière temporairement fermée le vendredi)
Service Correctionnel du	Lundi au vendredi	

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Canada Établissement Archambault Méd. 242, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	De 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30	
Service Correctionnel du Canada Établissement Archambault Min. 244, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) JON 1H0	Lundi au vendredi De 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30	
Service Correctionnel du Canada Centre régional de réception 246, Montée Gagnon Ste-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Lundi au vendredi De 8h30 à 11h00 et de 13h00 à 15h00	
Service Correctionnel du Canada Établissement Joliette 400, rue Marsolais Joliette (Québec) J6E 8V4	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30	
Service Correctionnel du Canada Établissement Cowansville 400, Fordyce Cowansville (Québec) J2K 3N7	Service alimentaire: Lundi au jeudi de 8h00 à 11h00 et de 13h00 à 15h00 Cantine: Lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30.	IMPORTANT: Toutes les palettes livrées à la cuisine doivent être entourées d'une pellicule plastique. De plus, les palettes ne doivent jamais excéder cinq (5) pieds de hauteur, épaisseur de la palette incluse.

ld de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Service Correctionnel du Canada Établissement Drummond 2025, boul. Jean-de-Brébeuf Drummondville (Québec) J2B 7Z6	Lundi au vendredi De 8h45 à 11h00 et de 13h00 à 15h30	
Service Correctionnel du Canada CCC Martineau 10345 boul. St-Laurent, Montréal, Qc, H3L 2P1	Lundi au vendredi De 8h00 à 16h30	
Service Correctionnel du Canada Centre régional de production alimentaire (CRPA) – Bâtiment A-43 244, Montée Gagnon Ste-Anne des Plaines (Québec) JON 1H0	Lundi au vendredi De 7h00 à 11h30 et de 13h00 à 14h30	

RÉGION DE LA MACAZA

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Service Correctionnel du Canada 321 Chemin de l'Aéroport La Macaza (Québec) J0T 1R0	Lundi au vendredi De 8h05 à 10h30 et De 13h30 à 15h00	

RÉGION DE PORT-CARTIER

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Service Correctionnel du Canada 1, chemin de l'Aéroport Port Cartier (Québec) G5B 2W2	Lundi au vendredi De 8h00 à 11h30 et De 13h00 à 15h30	

RÉGION DE BAGOTVILLE

MINISTÈRE ET ADRESSE	HEURES DE LIVRAISON	<u>PARTICULARITÉS</u>
Ministère de la Défense Nationale3° Escadre Bagotville Bât. 87, rue Windsor Alouette, QC G0V 1A0	Du lundi au vendredi, de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 13h30	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

 $\begin{array}{c} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ MTR-7-40391 \end{array}$

MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Ministère de la Défense Nationale3 ^e Escadre Bagotville Bât. 55, rue Churchill Alouette, QC G0V 1A0	Du lundi au vendredi, de 07h30 à 11h30 et de 13h00 à 13h30	Pour les mois de juin, juillet et août seulement.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID MTR-340 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant a	ccepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
() Carte d'achat VISA ;
() Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI).

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier MTR-7-40391

Id de l'acheteur - Buyer ID $\frac{MTR-340}{\text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}}$

ANNEXE « E »

LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

INSCRIRE TOUS LES NOMS ET PRÉNOMS DES ADMINISTRATEURS EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

A (NUMÉRO ENTREPRISE APPROVIS	IONNEMENT\	ı.	